



C.G.T - P.J.J. - 263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL Cedex.

Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires
- 4, boulevard du Palais - 75001 PARIS.

La CGT Pénitentiaire - 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL Cedex

La CGT insertion probation - UFSE-CGT 263, rue de Paris - Case 542-93514 MONTREUIL Cedex

Montreuil, le 23 novembre 2017

Le Ministère du Travail sanctionne les syndicalistes de ses propres services ! Et la répression vient encore de monter d'un cran !

- deux militants syndicaux CGT se voient infliger un blâme pour avoir soutenu l'action de travailleurs sans-papiers. [cliquer ici pour lire le communiqué](#)
- une syndicaliste SUD vient d'être mise à pied pour s'être exprimée dans la presse lors d'une manifestation syndicale ! [cliquer ici pour lire le communiqué de presse unitaire](#)

Ces atteintes aux libertés syndicales et à la liberté d'expression n'est pas sans nous rappeler des pratiques au Ministère de la Justice qui sanctionnait Mylène Palisse, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, élue CGT, pour s'être exprimée dans la presse sur les politiques de lutte contre la radicalisation. Nous attendons un arbitrage de la nouvelle garde des sceaux pour l'annulation de cette sanction inacceptable et exigeons que le droit syndical soit respecté.

La solidarité des organisations CGT dans le cadre de la mobilisation, et bien au-delà, est nous le savons primordiale pour la défense des libertés syndicales. Ces libertés fondamentales sont essentielles dans la lutte au quotidien pour les droits des travailleuses et travailleurs. N'oublions pas qu'elles nous ont permis de nous organiser, d'exprimer des revendications et de conquérir de nouvelles avancées sociales.

Les ordonnances sur le droit du travail remettent en cause le droit syndical et les instances représentatives qui sont des garanties pour toutes et tous ! Attaquer les inspectrices et inspecteurs du travail, ainsi que leurs missions, c'est aussi attaquer celles et ceux qui sont garant.e.s du respect des droits des travailleuses et travailleurs.

Dans le même temps, les libertés syndicales sont attaquées de toutes parts ! **De plus en plus, après deux ans d'état d'urgence, et l'intégration de mesures attentatoires à nos libertés dans le droit commun, les ministères se mettent à la roue du ministère de l'intérieur : le ministère de la justice et celui du travail en sont des exemples atterrants !**

Les ministères ne supportent plus qu'aucune critique des politiques régressives et répressives menées soit rendue publique. Pourtant ces politiques fragilisent bel et bien les plus précarisés et les plus démunis ! **Nous ne sommes pas dupes de la manœuvre visant à museler les syndicalistes et à réduire la portée du syndicalisme de lutte.**

La CGT au sein du Ministère de la Justice assure toute sa solidarité aux camarades de l'inspection du travail et exige que les libertés syndicales soient respectées partout !

CGT-PJJ : 01 55 82 84 67 – fax : 01 55 82 84 68 – cgtppj@hotmail.com
CGT-PJJ : 01 55 82 84 67 – fax : 01 55 82 84 68 – cgtppj@hotmail.com

Chancelleries et SJ - CGT: 01 44 32 58 60 – fax : 01 46 33 26 98 – synd-cgt-acsj@justice.fr

La CGT Pénitentiaire : 01 55 82 89 67 – fax : 01 55 82 89 68 – ugsp@cgt.fr

La CGT insertion probation : 01 55 82 89 71 – spip.cgt@gmail.com